

Intempéries → Suite à une demande officielle réalisée par la Chambre d'agriculture et appuyée par la FDSEA et les JA auprès de l'administration, une procédure " calamités agricoles " a été lancée en Ariège. Explications.

Calamités agricoles : première mission d'enquête dans le département



La commission d'enquête dans un champ de luzerne constate le retard de pousse et l'étouffement de la luzerne par les mauvaises herbes et l'humidité.



Un champ de maïs ensilage ressemé et à nouveau dévasté par un orage.

Cette année 2013 est particulièrement marquée par une météo capricieuse. Un printemps pluvieux, des températures en deçà des normales de saison, ont entraîné du retard dans les travaux ainsi que des pertes prévisibles. Tous les secteurs de l'agriculture sont impactés : retard de semis, difficultés de levée, piétinement des pâtures, retard des coupes de foin...

La procédure " calamités agricoles " est lancée

Une demande officielle réalisée par la Chambre d'agriculture et appuyée par la FDSEA et les JA, a été faite auprès de l'administration afin de lancer une procédure calamités agricoles. Cela en vue d'indemniser au plus tôt les pertes de récolte des agriculteurs liées aux intempéries.

Une première mission d'enquête s'est déroulée jeudi 27 juin 2013 dans six exploitations agricoles de la zone plaines et coteaux afin de constater les dégâts engendrés par le mauvais temps. Se sont retrouvés sur le terrain des représentants de la DDT, de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs de l'Ariège. Les six exploitations agricoles visitées sont une exploitation bovin-lait dans le Volvestre, une exploitation bovin-lait et une bovin-viande sur le secteur Lèze-Arize, une exploitation ovin-viande à Saint-Bauzeil et enfin deux exploitations bovin-viande en Pays Cathare.

La visite sur le terrain a permis de dresser un état des lieux de l'avancement des travaux ainsi que les problématiques à venir.

Dans le Volvestre et en Lèze-Arize, la qualité des fourrages et la production laitière ne sont pas au rendez-vous

Dans le Volvestre, le retard dans les coupes de foin est d'environ un mois. Le mauvais temps a retardé la sortie des animaux de l'étable. De ce fait deux mois de ration hivernale ont été consommés en plus cette année. Sans parler des problèmes d'adaptation des animaux qui ont été rentrés et sortis à plusieurs reprises, ce qui impacte la production de lait. Le piétinement est aussi un problème majeur : les prairies ont été endommagées. Faire les foin devient délicat car certaines zones sont inaccessibles à cause des mouillères et la qualité ne sera pas au rendez-vous. Robert Martin, directeur du Service Economie Agricole de la DDT a pu constater aussi les dégâts sur les parcelles de maïs ensilage. Bien que ressemées, un orage de 50 mm a de nouveau dévasté les parcelles (voir photo ci-contre). Le rendement semble alors bien hypothétique.

En Lèze-Arize, le maïs ensilage n'a même pas pu être semé car il n'est pas possible de rentrer sur les parcelles qui sont encore gorgées d'eau. L'ensilage d'herbe est fait avec un mois de retard, le volume est inférieur de 35 % par rapport à 2012 et la qualité fourragère est très insuffisante. Là aussi, la météo a sévèrement atteint la productivité du troupeau : 6 kg de lait en moins par jour par vache à cause du froid et des variations d'alimentation du troupeau. Certains exploitants ont dû acheter du fourrage pour terminer ce long hiver alors que normalement, ils fonctionnent en parfaite autonomie.

Des soucis en estive

La visite s'est ensuite déroulée chez un exploitant qui transhume avec des bovins et des ovins. Des questions se posent quant à la durée de l'estive cette année. Les

bovins, encore en étable, ont entamé le stock de foin destiné à l'atelier d'engraissement bovin qui se déroule en été lorsque que la majorité du troupeau est en estive. Les brebis pâturent sur 10 ha, normalement destinés à la fauche. L'hiver prochain s'annonce difficile avec des stocks peu importants et une qualité faible.

En Pays Cathare, l'année n'est pas meilleure

L'expertise a ensuite continué en Pays Cathare chez deux jeunes agriculteurs installés en bovin viande. Pour eux aussi, le retard accumulé dans les travaux et le manque de qualité du fourrage leurs amènent des interrogations. Même si l'année n'est pas bonne, il faudra bien rembourser les prêts engagés.

Une procédure de longue durée

Le 10 juillet prochain, une nouvelle journée de mission d'enquête est prévue pour dresser un état des lieux de la zone montagne. Ensuite à la mi-octobre, une nouvelle mission d'enquête retournera sur les exploitations déjà visitées afin de quantifier les pertes dues au mauvais temps. Pour finir la procédure, un Comité Départemental d'Expertise examinera le caractère de calamité agricole pour déboucher sur une éventuelle indemnisation des zones touchées. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau de la FDSEA de l'Ariège au 05 61 02 14 26.

D.GASC (FDSEA09)



Un champ de maïs ensilage encore gorgé d'eau.



L'ensilage d'herbe réalisé au 27 juin : un mois de retard.

Calamités agricoles : les cultures concernées

Les calamités agricoles sont entendues comme " les dommages non assurables d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants " (code rural, article L. 361-2). Gel, grêle, sécheresse ou encore inondations et fortes pluies peuvent permettre le déclenchement de ce processus. Selon la circulaire en date du 22 juillet 2009, l'indemnisation peut avoir lieu lorsque les pertes de production s'élèvent au moins à 30 %.

Solidarité envers les agriculteurs du 65

Nos voisins des Hautes Pyrénées ont été fortement touchés par les pluies diluviennes. Ainsi **pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés**, une association a été créée : Agrisolidarité 65. Le but est de collecter des dons d'objets, de fourrage, etc... Pour + d'infos : contacter la FDSEA 09 au 05 61 02 14 26